

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 101 / 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mille vingt deux
le 10 novembre à 17 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 2 novembre 2022

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

Absents : GICQUEL Mathieu (pouvoir à GARCIN Valérie), HOUSSET Raphaël

Secrétaire de séance : ROUX Delphine

OBJET : Convention financière relative aux travaux de réseau électrique.

Vu, la demande d'alimentation en énergie électrique en date du 3/10/2022, issue de l'autorisation d'urbanisme n°PA-005 077 22 H 0001, accordée le 20/7/2022,

Vu, la convention Aud22126-P, adressée à TARRAGON Solange, nécessaire au raccordement du projet concerné par la présente convention,

Considérant que la présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière du demandeur aux investissements du SyME05 dans le cadre des programmes travaux 2022 du SyME05 pour le projet suivant : MOLINES-EN-QUEYRAS "Rac TARRAGON Pst PEYSSIER", dont le montant s'élève à 8 160 € pour la commune.

Le Conseil municipal décide de donner son accord à Madame le Maire pour procéder à la signature de la convention financière AUd22126-M.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

